

CANADA  
VILLE DE WARWICK  
MRC D'ARTHABASKA  
PROVINCE DE QUÉBEC

À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil de la Ville de Warwick tenue le 14 décembre 2020, à 20 heures par visioconférence.

**SONT PRÉSENTS :**

Mesdames les conseillères,  
Messieurs les conseillers,

Charles Martel,  
Noëlla Comtois,  
Amélie Hinse,

Pascal Lambert,  
Étienne Bergeron,

**EST ABSENT :**

Monsieur le conseiller,  
Martin Vaudreuil,

tous formant quorum sous la présidence de monsieur Diego Scalzo, maire, madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

**AVIS DE CONVOCATION**

Monsieur le maire,

Diego Scalzo,

Mesdames les conseillères,  
Messieurs les conseillers,

Charles Martel,  
Noëlla Comtois,  
Amélie Hinse,

Pascal Lambert,  
Martin Vaudreuil,  
Étienne Bergeron,

AVIS SPÉCIAL, vous est donné par madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette Ville est convoquée, pour être tenue le lundi 14 décembre 2020, à 20 heures, par visioconférence, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

**ORDRE DU JOUR**

1. Moment de recueillement;
2. Ordre du jour;
3. Présences;
4. Acceptation/Tenue de la séance à huis clos;
5. Rouli-Bus/Demande de contribution municipale au transport adapté 2021;
6. Autorisation/Changements d'échelon du personnel cadre pour l'année 2021;
7. Commission de protection du territoire agricole du Québec/Demande d'autorisation de La Sablière de Warwick Itée;
8. Décision/Offre de prix entretien ménager;
9. Adoption/Règlement numéro 312-2020 modifiant le Règlement numéro 284-2019 concernant les normes d'utilisation et d'entretien des équipements d'aqueduc et d'égout et les normes sur les rejets au réseau d'égout;
10. Avis de motion :
  - Projet de règlement numéro 314-2020 fixant les taux de taxes pour l'année 2021;
  - Projet de règlement numéro 315-2020 fixant la tarification pour l'année 2021;
  - Projet de règlement numéro 316-2020 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2021;
11. Période de questions;
12. Levée de la séance.

Fait à la Ville de Warwick, ce onzième jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt.

Lise Lemieux, DMA  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

### **ACCEPTATION/TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS :**

CONSIDÉRANT QUE le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix (10) jours;

CONSIDÉRANT QUE le décret numéro 1308-2020 du 9 décembre 2020 prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix (10) jours, soit jusqu'au 18 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence Zoom;

2020-12-23SE EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par le service de visioconférence Zoom.

Adoptée.

### **ROULI-BUS/DEMANDE DE CONTRIBUTION MUNICIPALE AU TRANSPORT ADAPTÉ 2021 :**

CONSIDÉRANT QUE l'article 48.43 de la Loi sur les transports permet à la municipalité d'accorder une subvention à tout organisme sans but lucratif qui assure l'organisation d'un service spécial de transport pour les personnes handicapées sur le territoire de la municipalité;

2020-12-24SE EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick confirme sa participation au service de transport adapté sur son territoire et accepte de prendre part au financement des opérations selon la contribution établie par *Rouli-Bus inc.* pour l'année 2021 au montant de 14 385,93 \$.

Adoptée.

### **AUTORISATION/CHANGEMENTS D'ÉCHELON DU PERSONNEL CADRE POUR L'ANNÉE 2021 :**

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 11.6 de la politique du personnel cadre, le conseil municipal révisé annuellement l'échelle salariale;

2020-12-25SE EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QU'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, les changements d'échelon seront les suivants :

**AUTORISATION/CHANGEMENTS D'ÉCHELON DU PERSONNEL CADRE POUR L'ANNÉE 2021 : (SUITE)**

- Kelly Bouchard, classe C, échelon 6;
- Catherine Marcotte, classe C, échelon 2;
- Lina Verville, classe C, échelon 3;
- Sylvain Martel, classe B, échelon 6;
- Pier-Antoine Marchand, classe E, échelon 2.

Adoptée.

**COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC/ DEMANDE D'AUTORISATION DE LA SABLIERE DE WARWICK LTÉE :**

CONSIDÉRANT QUE *La Sablière de Warwick Ltée* désire agrandir sa superficie d'exploitation sur les lots 4 905 196 et 4 905 197;

CONSIDÉRANT QU'un plan de réaménagement et de restauration a été présenté et sera suivi afin de remettre en état la sablière après cessation;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 291-2019 a été adopté par la Ville afin d'agrandir la zone d'extraction E-5 à même la zone agricole A-6;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture est conforme à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Warwick;

CONSIDÉRANT QU'en regard de l'article 62 de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles aucun autre emplacement n'est disponible;

2020-12-26SE EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick appuie la demande d'autorisation et recommande l'acceptation à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec*.

Adoptée.

**DÉCISION/OFFRE DE PRIX ENTRETIEN MÉNAGER :**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick a demandé et reçu deux (2) offres de prix concernant l'entretien ménager de l'hôtel de ville, de la bibliothèque et de la maison de la culture, soit les suivantes :

- Service de lavage N.D.H. enr. de Saint-Christophe d'Arthabaska;
- Ménage SS de Victoriaville;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de prix soumise par *Ménage SS* de Victoriaville ne correspond pas aux demandes de la Ville;

2020-12-27SE EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte l'offre de prix pour l'entretien ménager de certains bâtiments municipaux, soit l'hôtel de ville, la bibliothèque et la maison de la culture au *Service de lavage N.D.H. enr. de Saint-Christophe-d'Arthabaska* selon l'annexe A de ladite offre, jointe en annexe pour en faire partie intégrante.

Adoptée.

**ADOPTION/RÈGLEMENT NUMÉRO 312-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 284-2019 CONCERNANT LES NORMES D'UTILISATION ET D'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT ET LES NORMES SUR LES REJETS AU RÉSEAU D'ÉGOUT :**

2020-12-28SE Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron, appuyé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

**ADOPTION/RÈGLEMENT NUMÉRO 312-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 284-2019 CONCERNANT LES NORMES D'UTILISATION ET D'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT ET LES NORMES SUR LES REJETS AU RÉSEAU D'ÉGOUT : (SUITE)**

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 312-2020 modifiant le Règlement numéro 284-2019 concernant les normes d'utilisation et d'entretien des équipements d'aqueduc et d'égout et les normes sur les rejets au réseau d'égout.

Adoptée.

**AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 314-2020 FIXANT LES TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2021 :**

2020-12-29SE Je, soussignée, madame Amélie Hinse, conseillère, dépose un projet de règlement et donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté un règlement fixant les taux de taxes pour l'exercice 2021.

---

Amélie Hinse

**AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 315-2020 FIXANT LA TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2021 :**

2020-12-30SE Je, soussigné, monsieur Étienne Bergeron, conseiller, dépose un projet de règlement et donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté un règlement fixant la tarification pour l'année 2021.

---

Étienne Bergeron

**AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 316-2020 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE À LA VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES POUR L'ANNÉE 2021 :**

2020-12-31SE Je, soussignée, madame Noëlla Comtois, conseillère, dépose un projet de règlement et donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté un règlement établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2021.

---

Noëlla Comtois

**PÉRIODE DE QUESTIONS :**

Aucune.

**LEVÉE DE LA SÉANCE :**

2020-12-32SE À vingt heures dix, il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Adoptée.

---

Diego Scalzo, maire  
Président

---

Lise Lemieux, DMA  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

*Je, Diego Scalzo maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la secrétaire-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.*

---

*Diego Scalzo, maire  
Président*